



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 29
Mercredi 14 août 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Dépôt public: du 14 août au 14 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Champoz, le 14 août 2024

Commune mixte de Champoz

Installation de stores (extérieurs) aux fenêtres. Aménagement d'un salon de coiffure au rez-de-chaussée. Nouvelle toiture isolée, nouvelle isolation périphérique, pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, remodelage des alentours (Est et Ouest) avec pose de blocs calcaires réguliers. Pose d'une caravane (logement) au Nord durant les travaux.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: art. 89 OC, al.3

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 8 août 2024

Secrétariat communal



Belprahon

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Burri Olivier SA Garage et Carrosserie, Route du Grandval 10, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen

Emplacement: Parcelles N°s 166 et 169, Rte du Grandval 10, 2744 Belprahon

Projet: Remplacement d'éléments publicitaires existants

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone d'activité économique

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 8 août 2024

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Ast Nathalie et Jean-Denis, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Auteur du projet: CK Tech Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Propriétaire foncier: Ast Nathalie, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 66, Verger Dedos 23, 2747 Corcelles

Projet: Construction de terrasses couvertes

Zone d'affectation: Village ancien

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 10 août 2024**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 4 juillet 2024

Le secrétariat communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: McDonald's Suisse Development Sàrl, Rue de Morges 23, 1023 Crissier.

Auteur du projet: OS Architectes, Avenue des Champs-Montants 14b, 2074 Marin-Epagnier.

Emplacement: parcelles N°s 464, 3414 et DS 3415, au lieu-dit: « Ch. Nicolas-Junker », commune de Moutier.

Projet: construction d'un nouveau restaurant (dépassement des heures d'ouverture le vendredi et le samedi jusqu'à 2h) avec aménagement d'une terrasse extérieure et d'un espace de jeux, aménagement d'un espace routier avec signalisation sur le pourtour du bâtiment, d'une déchetterie et d'un abri pour véhicules à deux roues, aménagement et réfection de 43 places de stationnement en pavés filtrants, pose de diverses enseignes et totems publicitaires (lumineux et non lumineux), déplacement des places d'aspiration existantes pour véhicules.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Lüdi Sylvie, Les Pesses 5, 2735 Champoz

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: Lüdi Sylvie, Les Pesses 5, 2735 Champoz

Description du projet: Isolation périphérique des façades, crépi de finition de couleur blanc cassé. Pose de stores intégrés anthracites. Remplacement de la chaudière par une PAC sur façade nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Habitations et activités économiques

Objets protégés: -

Dérogations: -



Crémines

Avis de construction

Requérant: Luc Greder, Chemin du Chargeou 246, 2746 Crémines

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 757, au lieu-dit: « Chemin du Chargeou 246 », commune de Crémines

Projet: Transformation du bâtiment avec démolition du garage existant (Est) et de la pergola (Ouest), agrandissement du bâtiment côté (Est).

Avis de construction

Requérant: Westyn SA, Wattstrasse 3, 8050 Zürich

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1177, Rue Industrielle 70

Projet: Pose de réclames lumineuses en façades Nord et Est pour la nouvelle station-shop

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Farine Gilles, Rue de l'Ouest 4, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 335, Rue de l'Ouest 4 et 4b

Projet: Aménagement d'une nouvelle place de parc à l'Ouest de la parcelle avec escalier d'accès métallique et remplacement du revêtement de sol autour du garage N° 4b.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Bandelier Gilles et Katia, Rue du Cagreu 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3192, Rue du Cagreu 3

Projet: Construction d'une nouvelle véranda, d'une piscine enterrée chauffée par pompe à chaleur et d'un local technique.

Zone: PQ « Derrière-les-Crêts »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Blaser Philippe, Crêt-de-la-Rive 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: Groupe-e arc SA, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1663, Crêt-de-la-Rive 17

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Demande de permis de construire déposée après-coup

Requérant: Rais Jean-François, Chemin Fin-Lépine 6, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2703, Chemin Fin-Lépine 6

Projet: Construction d'un abri de jardin fermé sur 3 côtés.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 août 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de travaux - Avenue de Bellevue

Les conduites souterraines à l'Avenue de Bellevue sont en mauvais état et, de ce fait, la Municipalité de Moutier a planifié la réfection du réseau de l'électricité et le changement de la conduite d'eau potable dans le secteur.

Un premier tronçon, allant du bâtiment N° 50 au bâtiment N° 58, sera assaini et les travaux seront réalisés en deux étapes, soit:

Dès le lundi 19 août 2024: interdiction de stationner dans la zone de chantier. Les riverains pourront accéder aux propriétés avec leurs véhicules malgré quelques perturbations ponctuelles de circulation.

Dès le lundi 2 septembre 2024: fermeture de la rue à la circulation pour une durée d'environ 6 semaines. Excepté pour les riverains qui, selon l'évolution des travaux, pourront néanmoins accéder aux propriétés tout en se référant aux indications du personnel de chantier.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 8 août 2024

Services industriels Moutier

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2024

Infos pratiques du Service de la Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 29 août à 7h au lundi 2 septembre 2024 à 17h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation:

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment No 57)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du No 5 au No 13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (**dès le mercredi 28.8.2024 à 7h**)
- Passage du Centre (**dès le mercredi 28.08.2024 à 7h**)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité du trafic et le bon déroulement de la

manifestation, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée mise en place. Les véhicules gênants la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de la Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

En cas d'urgence, composez le N° 117

Immissions sonores

La manifestation bénéfique d'une autorisation de dépasser les immissions sonores jusqu'à un maximum de 100 dB(A) et d'une durée supérieure à 3 heures. Des protections pour les oreilles seront mises gratuitement à disposition. Par ailleurs une zone de récupération auditive sera aménagée à la rue Centrale (entre les N°s 57 et 67).

Moutier, août 2024

Police administrative

Votation communale du 9 juin 2024

Validation des résultats

Le Conseil municipal a validé le résultat de la votation communale du 9 juin 2024 relative à la libération d'un crédit indexable de Fr. 1'174'000.-, destiné à l'aménagement de deux classes d'économie familiale (école ménagère) dans les locaux de l'école secondaire. Le crédit a été accepté par le Corps électoral, par 1'315 voix contre 628.

Electrices et électeurs inscrits: 4'314

Cartes de légitimation valables: 2'031

Bulletins rentrés: 1'972

Nombre de bulletins blancs: 28

Nombre de bulletin nul: 1

Bulletins valables: 1'943

Nombre de «Oui»: 1'315

Nombre de «Non»: 628

La présente publication remplace celle du 8 août 2024.

Moutier, le 9 août 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire à posteriori

Maître d'ouvrage: Emma Sàrl, M. Eric Affolter, Chemin Nicolas Junker 1, 2740 Moutier

Auteur du projet: Solex Ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Projet: Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur du bâtiment.

Sur parcelle N° 655 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Le Tacon».

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 8 août 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Gagynole SA, Derrière Les Hôtas 25, 2748 Souboz.

Auteur du projet : STUDIO V9, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Emplacement : parcelle N° 27, au lieu-dit : « Derrière Les Hôtas 25 », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : démolition d'un cabanon et d'un balcon en bois à l'Est du bâtiment, construction d'un nouveau bâtiment en bois pour les bureaux de l'entreprise Gagynole SA comprenant également un shop et une terrasse en gravier de 162m², construction d'un nouveau balcon en bois en façade Est du bâtiment existant, travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de la ferme existante : déplacement d'un WC et nouvelles portes dans le lavage et le stockage, changement d'affectation de l'actuel poulailler en local de rangement non chauffé, remplacement du chauffage à mazout par un raccordement au futur chauffage à distance, aménagement d'un parking en surface perméable au Nord-Ouest du la ferme, remplacement de deux portes de grange en bois et remise en état d'une surface en bitume devant la grange au Sud-Ouest du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : CA.

Zone de protection : PCS EB-A.

Recensement arch. : ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Rebévelier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Stephanie et M. Simon Amstutz, Rebévelier 23, 2717 Rebévelier.

Auteur du projet : LBA Architekturbüro, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen.

Emplacement : parcelles N°s 1, 36 et 41, au lieu-dit : « Rebévelier 17a, 19, 19b et 23 », commune de Rebévelier.

Projet : nouvelle aire de sortie pour vaches et veaux non couverte avec rampes d'accès pour le bâtiment 17a, assainissement de l'entrée du bâtiment 19b, démolition des annexes au Nord, installation d'une nouvelle cheminée ainsi que d'un nouveau chauffage à bois et transformation à l'intérieur du bâtiment no 19 et installation d'une nouvelle conduite de chauffage reliant les bâtiments nos 19 et 23.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT (conforme à la zone).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Assemblée municipale extraordinaire

Lundi 16 septembre 2024 à 20h à la salle des Fêtes, vie des Crêts 51, 2732 Reconvilier

ORDRE DU JOUR

1. Étude en vue d'une fusion éventuelle des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules
 - a. Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail intercommunal et présentation du Rapport de base élaboré par celui-ci.
 - b. Information relative à la suite du processus
 - c. Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante : « Voulez-vous mandater le Groupe de travail intercommunal pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules »

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire du rapport de base, ainsi que des documents le composant. Il peut également être consulté sur le site internet www.avenir-lrs.ch.

Recours - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 12 août 2024

Le Conseil municipal



Roches

Votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2024

Bureau de vote

Président : Gerber Roger
 Membres : Beuret Benjamin
 Hoffmann Patrick
 Suppléante : Meyer Ruth

Roches, le 9 août 2024

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 249, au lieu-dit : « Forêt de Prélay », commune de Saicourt.

Projet : création de deux mares (le but est de restituer cette zone à intérêt sylvicole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Assemblée communale extraordinaire du lundi 16 septembre 2024 à 20h à la salle communale de Saules

ORDRE DU JOUR

1. Etude en vue d'une fusion éventuelle des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules
 - a. Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail intercommunal et présentation du Rapport de base élaboré par celui-ci.
 - b. Information relative à la suite du processus
 - c. Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante : « Voulez-vous mandater le Groupe de travail intercommunal pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules »

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière communal peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire du rapport de base, ainsi que des documents le composant. Il peut également être consulté sur le site internet www.avenir-lrs.ch.

Recours - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Saules, le 14 août 2024

Conseil communal

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 21 août 2024 de 14h à 17h

A tous les jeunes de 6 à 18 ans, rendez-vous le mercredi 21 août 2024 dès 14h à la place de sport pour un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore proposé gratuitement par L'Action Jeunesse Régionale (AJR).

Saules, le 14 août 2024

Administration communale



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} Chloé Julie et M. Marc-André Weber, Chemin du Pâquis 4, 1092 Belmont-sur-Lausanne.

Auteur du projet : NATURA biologie appliquée SA, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.

Emplacement : parcelle N° 2079, au lieu-dit : « Le Châtelet », commune de Tavannes.

Projet : création d'un plan d'eau d'une surface d'env. 350 m², retalutage et aplanissement avec les matériaux excavés et aménagement de buttes pierreuses et plantation d'arbres et arbustes isolés dans le but de promouvoir la biodiversité.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC) et inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (BE684)

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 48 LAE et 532 E5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 septembre inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Changement de direction au sein du Service social régional de Tavannes

Suite au départ de Monsieur Laurent Knecht, directeur du SSRT, nous vous informons de la réorganisation de la direction de notre Service social régional. À compter du 1^{er} août 2024, Madame Elisa Escobar, précédemment directrice adjointe, assume le poste de Directrice. Elle sera rejointe par Madame Loriane Durand à partir du 1^{er} novembre 2024. Madame Durand, actuellement en poste au service régional de la Prévôté, succédera à Madame Escobar en tant que directrice adjointe et assistante sociale, rôle que Madame Escobar a occupé depuis le 1^{er} décembre 2023.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude à Monsieur Knecht pour son dévouement et son travail au sein du SSRT. Après près de deux ans de collaboration fructueuse, Monsieur Knecht a choisi de relever un nouveau défi professionnel dans le canton de Vaud.

Tavannes, le 8 août 2024

Le Conseil municipal

Le parcours vita refait à neuf

Les installations du parcours vita et le sentier ont été complètement rénovés et sont désormais accessibles au public. La municipalité remercie chaleureusement René Ramseier, Joseph Curty et Samuel Gyger, trois retraités de Tavannes, qui ont généreusement consacré leur temps et leurs efforts à la modernisation et à la réhabilitation de ces infrastructures.

Les détails du parcours peuvent être trouvés sous : www.tavannes.ch/parcours-vita

Nous tenons à rappeler que l'accès au parcours est réservé aux piétons; les vélos et les chevaux y sont interdits.

Tavannes, le 9 août 2024

La commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Strahm Pierre-André, Route de Sorvilier 39, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Müller Fabien, Rue Centrale 32, 2738 Court

Adresse du projet : BF 888, Route de Sorvilier 39, 2735 Bévillard

Description du projet : Construction d'une maison familiale accolée au bâtiment existant, démolition d'une annexe en bois, création d'un mur de soutènement en blocs calcaires avec remblai

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogation : art. 212 al. 2 et art. 415 al. 2 ch. 3 RCC

Dépôt public : du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 5 juillet 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Zurbuchen Pierre, Champ Quin 3, 2733 Pontenet et Zurbuchen Thomas, Rue de la Ravière 3, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 503, Rue de la Ravière 1, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'est de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Mixte 2

Dérogations : Art. A151 du RCC

Dépôt public : du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des

charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 5 juillet 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Julian Doyon, Rue Aimé Charpillot 21, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Effin'Art Sàrl, M. Jonathan Misez, Route de Soleure 136, 2504 Bienne

Adresse du projet : BF 139, Rue Aimé Charpillot 21, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 31 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Laurent Blanchard, Haut des Planches 2, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1760, Chemin de l'Envers 26, 2735 Malleray

Description du projet : déconstruction de la remise et remise en état du sol avec de l'herbe et de la terre

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dépôt public : du 14 août au 13 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Camset.ch Sàrl, Didier Monnin, Champs la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1406, Rue Aimé Charpilloz 11b, 2735 Bévillard

Modification du permis de construire N° 23-46/1463 du 15 novembre 2023: déplacement de la sortie du poêle de la façade est à la façade ouest, agrandissement de la fenêtre ouest de façon similaire à celle du local voisin, changement du bandeau vitré est en deux petites fenêtre séparées.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 8 août au 9 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 8 août 2024

Commune mixte de Valbirse

fonctionnement de l'administration en collaboration avec les ministres.

Tâches à accomplir pour le secrétariat (selon cahier des charges):

- Assurer la gestion administrative de la paroisse.
- Tenir à jour les dossiers paroissiaux et effectuer des tâches de secrétariat général.
- Gestion des séances du Conseil de Paroisse (préparation, procès-verbaux, suivi des décisions...) et des Assemblées de Paroisse.
- Rédaction de courriers, textes, rapports, procès-verbaux et flyers.
- Gestion du site internet.
- Soutenir les autorités paroissiales dans l'exercice de leur fonction.
- Gérer les communications internes et externes.
- Participation ponctuelle à la vie paroissiale.

Tâches à accomplir pour l'administration des finances (selon cahier des charges):

- Assurer la tenue des comptes paroissiaux suivant les directives cantonales (MCH2).
- Assurer la gestion des finances: paiement des factures, tenue à jour de la comptabilité, planification financière, bouclement des comptes, budget, facturation,...).
- Gestion des salaires et des différentes assurances.
- Gestion des collectes.
- Gestion des locations.

Exigences:

- CFC d'employé-e de commerce.
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle.
- Maîtrise des outils Office et moyens de communication modernes.
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives.
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail.
- Intérêt pour la vie d'église et paroissiale.
- Expérience dans l'administration publique.
- Maîtrise du plan comptable MCH2.

Nous offrons: un travail permettant une grande indépendance dans l'organisation de

l'accomplissement des tâches qui sont intéressantes et très diversifiées.

Lieu de travail: Grandval.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la paroisse à l'adresse: stephanie.wyss@par8.ch.

Modalités de candidature: votre dossier de candidature, avec les documents usuels, est à envoyer par courriel uniquement à stephanie.wyss@par8.ch d'ici au vendredi 23 août 2024.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Divers

Paroisse réformée de Grandval

La paroisse réformée de Grandval, membre du syndicat des paroisses du PAR8, met au concours les postes de

Secrétaire de paroisse (H/F) à 10-15 %
et/ou Administrateur/trice des finances à 10 %

La-e secrétaire de paroisse assume, à l'égard du Conseil de Paroisse, la responsabilité générale du

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone). Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.	
Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet	
Electricité. Eau	032 494 12 12
Centre de l'enfance	
Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.